



Distribution: générale

Date: 18 août 2017

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2017/7-A/4/DRAFT

Questions opérationnelles

**Pour approbation**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## Projet de plan stratégique de pays — État de Palestine (2018–2022)

|                                                  |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Durée                                            | 1 <sup>er</sup> janvier 2018–31 décembre 2022 |
| Coût total pour le PAM                           | 241 418 015 dollars É.-U.                     |
| Marqueur de l'âge et de l'égalité hommes-femmes* | 2A                                            |

\* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

### Résumé

Le contexte de l'État de Palestine n'a guère évolué ces dernières années, les principaux problèmes demeurant liés au conflit prolongé en cours, à la stagnation économique, au chômage important et aux taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire. L'assistance humanitaire, qui a permis d'éviter une détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire, constitue un élément déterminant des interventions conduites par la communauté internationale et par le Gouvernement. Les restrictions frappant le commerce et l'accès aux ressources en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, associées aux incidences des troubles civils et du conflit – notamment dans la bande de Gaza, où le blocus terrestre, aérien et maritime en est à sa dixième année – font gravement obstacle au redressement et à la croissance durables de l'économie et sont considérées comme ayant en permanence des répercussions sur la population palestinienne. Les conflits armés périodiques à Gaza ont eu des conséquences désastreuses sur l'économie et le bouclage de la zone a empêché la reconstruction et contribué à amplifier les effets des chocs.

Selon la dernière enquête nationale sur la situation socioéconomique et la sécurité alimentaire, 22,5 pour cent de la population palestinienne – soit 1,3 million de personnes – seraient touchés par l'insécurité alimentaire (13 pour cent en Cisjordanie et 39 pour cent dans la bande de Gaza). La population vulnérable de l'État de Palestine se répartit entre population réfugiée et population non réfugiée. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a pour mission de subvenir aux besoins des réfugiés, tandis qu'il appartient à l'Autorité nationale palestinienne de s'occuper des populations non réfugiées. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment le PAM, aident l'Autorité palestinienne à fournir une assistance aux groupes vulnérables de la population non réfugiée.

Le plan stratégique de pays est axé sur deux effets directs stratégiques:

- Effet direct stratégique 1: D'ici à 2022, les personnes non réfugiées pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave dans l'État de Palestine – essentiellement à Gaza et dans la zone C en Cisjordanie – ont une alimentation plus variée.

- Effet direct stratégique 2: D'ici à 2022, les institutions nationales disposent de capacités renforcées et de systèmes plus solides pour recenser, cibler et secourir les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine.

Au titre de l'effet direct stratégique 1, le PAM apportera une assistance alimentaire non assortie de conditions aux ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave résidant dans la bande de Gaza et dans les zones de Cisjordanie les plus touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En complément à l'assistance alimentaire non assortie de conditions, des campagnes d'information sur la nutrition seront organisées à l'intention des hommes, des femmes, des garçons et des filles afin de les sensibiliser à cette question. Sur la base de l'une des recommandations issues de l'examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'État de Palestine réalisé en 2017, le PAM passera graduellement de l'assistance en nature aux transferts de type monétaire sous la forme de bons électroniques ou d'espèces.

Au titre de l'effet direct stratégique 2 et conformément à la recommandation issue de l'examen stratégique national relative aux institutions nationales et au renforcement des capacités, le PAM mènera deux activités principales dans le domaine du développement des capacités:

- *Appui technique en faveur des institutions nationales.* Un portail national concernant les interventions d'assistance sociale a été mis en place en 2017 pour permettre aux parties prenantes de la protection sociale (organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales notamment) de mettre en commun les informations et les données relatives aux bénéficiaires afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'améliorer l'efficacité des programmes de protection sociale. Cette démarche est cohérente avec la recommandation de l'examen stratégique national, qui soulignait la nécessité de renforcer l'efficacité du ciblage et de veiller à éviter les doublons en matière d'assistance. Le PAM travaillera avec le Ministère du développement social, en fournissant un appui technique pour la mise en œuvre de la stratégie du secteur du développement social et la réforme du programme national de filets de protection sociale, dans le but d'améliorer les capacités des institutions nationales.
- *Amélioration de la plateforme de transfert de type monétaire pour l'apport d'une assistance multisectorielle.* Le PAM s'emploiera à développer la plateforme de transferts de type monétaire afin qu'elle se prête à l'apport d'une assistance multisectorielle et de l'aide gouvernementale. Compte tenu de l'expansion des modalités de transfert de type monétaire (espèces et bons-valeur), il faut améliorer cette plateforme de manière à lui donner la flexibilité nécessaire à l'apport d'une assistance multisectorielle et à inciter le Gouvernement à l'employer le plus possible pour procéder aux transferts sociaux relevant des programmes de filets de protection sociale.

Le financement humanitaire alloué à l'État de Palestine est en baisse. De 2009 à 2015, le financement destiné au plan d'action humanitaire, un appel humanitaire interorganisations annuel, a permis de satisfaire en moyenne seulement 63 pour cent des besoins annuels. En 2016, ce taux est tombé à moins de 50 pour cent, ce qui correspond à une baisse de financement de 30 pour cent par rapport à 2015. Ce déclin a eu des incidences négatives mais relativement contenues sur les niveaux de financement du PAM, qui ont reculé de 13 pour cent entre 2015 et 2016. Les facteurs expliquant cette situation sont notamment le resserrement des budgets d'aide publique au développement fournis par les partenaires gouvernementaux, la priorité accordée aux allocations en faveur d'autres crises régionales et l'accentuation de la fragmentation des ressources résultant d'une concurrence croissante dans un paysage humanitaire en expansion. Le PAM est toutefois demeuré compétitif car, d'une part, il peut compter sur une large base de donateurs de longue date et, d'autre part, il fait partie des principaux bénéficiaires de fonds humanitaires. On a cependant observé une tendance à la réduction de l'appui fourni par les donateurs moyens et petits, ce qui a rendu le PAM dépendant d'un seul donateur pour la majeure partie de ses besoins de financement alors qu'il dispose d'une base de 12 donateurs.

La baisse de l'appui fourni par les donateurs en faveur des activités d'aide humanitaire et de développement dans l'État de Palestine, associée aux restrictions liées au ciblage géographique, à la sélection des partenaires coopérants et aux modalités de transfert, a des incidences sur la mise en œuvre de la stratégie du PAM et il conviendra d'en surveiller l'évolution en permanence. La dépendance à l'égard d'un seul gros donateur est une donnée qu'il ne faudra pas perdre de vue.

**Projet de décision\***

Le Conseil approuve le plan stratégique pour l'État de Palestine (2018-2022) (WFP/EB.A/2017/7-A/4/DRAFT), pour un coût total pour le PAM de 241 418 015 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## 1. Analyse de la situation

### 1.1 Contexte national

1. Le contexte de l'État de Palestine n'a guère évolué ces dernières années, les principaux problèmes demeurant liés au conflit prolongé en cours, à la stagnation économique, au chômage important, aux inégalités hommes-femmes et aux taux élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire. L'assistance humanitaire, qui a permis d'éviter une détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire, constitue un élément déterminant des interventions conduites par la communauté internationale et par le Gouvernement. Les restrictions frappant le commerce et l'accès aux ressources en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, associées aux incidences des troubles civils et du conflit – notamment dans la bande de Gaza, où le blocus en est à sa dixième année – font gravement obstacle au redressement durable et à la croissance de l'économie palestinienne. Selon la dernière enquête nationale sur la situation socioéconomique et la sécurité alimentaire, 22,5 pour cent de la population palestinienne – soit 1,3 million de personnes – seraient touchés par l'insécurité alimentaire (13 pour cent en Cisjordanie et 39 pour cent dans la bande de Gaza). La population de l'État de Palestine se répartit dans deux groupes: les personnes vulnérables et les personnes non vulnérables, qui comptent des réfugiés et des non réfugiés. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pour mission de subvenir aux besoins des réfugiés, tandis qu'il appartient à l'Autorité nationale palestinienne de s'occuper de la population non réfugiée. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment le PAM, aident l'Autorité palestinienne à fournir une assistance aux groupes vulnérables de la population non réfugiée.
2. L'État de Palestine fait partie des États à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un produit intérieur brut (PIB) moyen par habitant de 4 484 dollars. De 2000 à 2015, la croissance du PIB a été volatile et structurellement déséquilibrée en faveur des secteurs non exposés à la concurrence avec l'étranger. En 2015, le PIB total a augmenté de plus de 3 pour cent par rapport à 2014; cependant, l'agriculture – principal secteur exposé à la concurrence étrangère et moteur essentiel de la croissance inclusive – s'est contractée de 25 pour cent pendant la même période. L'industrie manufacturière (et en particulier les industries extractives et les carrières) – autre secteur exposé à la concurrence étrangère – s'est également contractée de 6 pour cent pendant cette période. D'autres activités touchées par la concurrence étrangère ont progressé, notamment la construction (4 pour cent), le commerce de gros et le commerce de détail (7 pour cent), le transport et le stockage (21 pour cent), les activités financières et les activités d'assurance (5 pour cent), les services (1 pour cent), l'information et la communication (1 pour cent), l'administration publique et la défense (2 pour cent). Le nombre de ménages employant une personne a lui aussi augmenté (5 pour cent).
3. La Cisjordanie et Jérusalem-Est sont devenues des parties intégrantes de l'économie israélienne. Selon les estimations, 58 pour cent des importations de l'État de Palestine proviennent d'Israël, et 84 pour cent des exportations palestiniennes étaient destinées à Israël en 2015. Le coût de la vie dans l'État de Palestine est directement lié à Israël, dont le PIB par habitant s'élève à 30 927 dollars. L'activité économique palestinienne demeure lourdement dépendante de l'appui externe étant donné que la séparation politique, économique et géographique entre la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza a contribué à éroder les marchés et les possibilités d'emploi. En Cisjordanie, dans 60 pour cent des terres, dont 63 pour cent des terres agricoles, le contrôle civil et le contrôle de la sécurité sont placés sous administration israélienne, avec d'importantes restrictions de déplacement se traduisant par un accès difficile aux services publics et aux terres productives. À Gaza, la population en rapide augmentation demeure vulnérable en raison du blocus terrestre, aérien et maritime qui limite fortement l'entrée des marchandises et entrave considérablement les exportations. Cette situation a abouti à un effondrement progressif de tous les principaux secteurs productifs et à une envolée du chômage et des prix des denrées alimentaires. En conséquence, l'économie palestinienne reste largement dépendante de son secteur public, lequel à son tour est tributaire d'un appui budgétaire externe.
4. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, l'État de Palestine continue à enregistrer des progrès s'agissant de tous les indicateurs de l'indice de développement humain. Entre 2005 et 2015, la valeur de cet indice a augmenté de 4,4 pour cent, passant de 0,655 à 0,684, ce qui place

le pays dans la catégorie "moyenne" du développement humain et à la 114<sup>ème</sup> place sur 188 pays et territoires<sup>1</sup>. L'espérance de vie à la naissance a progressé de cinq ans, la durée de scolarité moyenne de 1,3 an et la durée de scolarité escomptée de trois ans. Le revenu national brut par habitant a augmenté de 81 pour cent entre 1990 et 2015. Les inégalités hommes-femmes, résultant essentiellement des désavantages et de la discrimination concernant les femmes et les filles, freinent encore considérablement le développement social et économique, le taux de participation des femmes à la population active s'établissant à 19 pour cent – soit loin derrière celui des hommes, évalué à 72 pour cent. Du point de vue de la participation à la vie politique, les femmes détiennent trois postes de niveau ministériel sur 22 dans le gouvernement actuel et, sur 16 gouvernorats, un seul est administré par une femme. En 2013, les femmes représentaient 41 pour cent des employés du secteur public, mais elles n'étaient que 4 pour cent à occuper des postes de sous-secrétaire adjoint dans les ministères de l'Autorité palestinienne<sup>2</sup>.

## 1.2 Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2

5. L'examen stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans l'État de Palestine, réalisé en 2017, a permis de mettre en lumière les progrès accomplis au cours des deux dernières années mais également de recenser les problèmes continuant à empêcher le pays d'en finir avec la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir une agriculture durable, comme le veut l'objectif de développement durable (ODD) 2.

### *Progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 2*

6. *Accès à la nourriture.* L'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine demeure forte, pour les raisons suivantes: accès économique difficile aux denrées alimentaires (du fait des restrictions imposées aux déplacements, au commerce et à l'investissement ainsi que des taux de chômage élevés), dégradation des infrastructures agricoles, confiscation de terres, accès limité à la terre et à l'eau, et dispositif national de filets de sécurité sollicité à l'extrême. En 2016, on a constaté que plus d'un ménage sur cinq était en situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente 22 pour cent de la population totale, soit 1,3 million de personnes touchées par une insécurité alimentaire grave ou modérée. Les inégalités hommes-femmes jouent un rôle non négligeable dans la situation individuelle en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; l'insécurité alimentaire et la pauvreté frappent plus particulièrement les femmes. La prévalence de l'insécurité alimentaire parmi les ménages dirigés par une femme est supérieure de 15 pour cent à celle que l'on constate parmi les ménages dirigés par un homme (36 pour cent contre 21 pour cent). L'émancipation économique des femmes est souvent entravée par la faiblesse des salaires reçus et l'obligation d'assurer les travaux domestiques. Le revenu mensuel moyen des ménages en situation d'insécurité alimentaire dirigés par une femme s'élève à 1 666 nouveaux shekels israéliens (NIS) – équivalant à 463 dollars – soit bien en deçà du seuil de grande pauvreté évalué à 1 888 NIS ou 509 dollars par mois et par famille. Le revenu mensuel moyen des ménages en situation d'insécurité alimentaire dirigés par un homme se chiffre à 2 107 NIS (586 dollars) contre 3 170 NIS (882 dollars) pour les ménages jouissant de la sécurité alimentaire. Établi à 29 pour cent, le taux de pauvreté des membres de ménages dirigés par une femme est plus élevé que celui des membres de ménages dirigés par un homme, à savoir 25 pour cent. En 2015, le taux de chômage concernant les ménages dirigés par une femme était de 39 pour cent contre 22 pour cent s'agissant des ménages dirigés par un homme. Le taux de chômage parmi les ménages dirigés par une femme a augmenté de 38 pour cent entre 2011 et 2015, passant de 28 à 39 pour cent pendant cette période, tandis qu'il n'a progressé que de 17 pour cent (de 19 à 22 pour cent) parmi les ménages dirigés par un homme. Le taux de participation des femmes à la population active n'était que de 19 pour cent en 2015, contre 71 pour cent s'agissant des hommes.
7. *Fin de la malnutrition.* Selon des enquêtes nationales récentes<sup>4</sup>, les Palestiniens sont confrontés au double fardeau de la malnutrition: incidence importante des carences en micronutriments et en parallèle, progression du surpoids et de l'obésité. Environ 50 pour cent des personnes évaluées présentaient des taux très faibles de minéraux et de vitamines essentiels. Une carence importante

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Indicateurs internationaux de développement humain. Données extraites de: <http://hdr.undp.org/fr/countries/profiles/Palestine>.

<sup>2</sup> Analyse commune de pays réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies, 2016.

en fer a été constatée chez 20 pour cent et 28 pour cent des mères allaitantes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza respectivement. La prévalence de l'anémie légère chez les enfants de 6 à 59 mois variait en moyenne entre 20 pour cent et 24 pour cent, et celle de l'anémie modérée s'établissait à 8 pour cent; des résultats analogues ont été constatés chez les femmes enceintes et les mères allaitantes. Selon les normes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'anémie constitue un problème de santé publique modéré, tout comme le surpoids et l'obésité chez les femmes enceintes et les mères allaitantes. Le surpoids et l'obésité font partie des problèmes touchant les femmes enceintes, chez qui les prévalences s'élèvent respectivement à 31 pour cent et 26 pour cent si l'on se fonde sur le poids corporel et la taille mesurés avant la dix-septième semaine de gestation. Chez les mères allaitantes, la prévalence du surpoids est de 37 pour cent et celle de l'obésité de 23 pour cent.

8. L'émaciation, le retard de croissance et l'insuffisance pondérale ne constituent pas des problèmes de santé publique graves dans l'État de Palestine. En moyenne, 7,4 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance modéré ou grave (7,7 pour cent en Cisjordanie et 7,1 pour cent dans la bande de Gaza). Le taux de retard de croissance est plus élevé chez les garçons (8,1 pour cent) que chez les filles (6,6 pour cent). Parmi les enfants de moins de 5 ans, 1,4 pour cent souffrent d'insuffisance pondérale modérée ou grave (1,5 pour cent en Cisjordanie et 1,3 pour cent dans la bande de Gaza). Ce taux s'élève à 1,6 pour cent chez les garçons et 1,1 pour cent chez les filles. La prévalence de l'émaciation (modérée et grave) s'établit à 1,2 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans; ce chiffre atteint 1,7 pour cent en Cisjordanie, contre 0,7 pour cent dans la bande de Gaza. Le taux de surpoids est égal à 8,2 pour cent dans l'État de Palestine – 9,8 pour cent en Cisjordanie et 6,5 pour cent dans la bande de Gaza.
9. *Productivité et revenus des petits producteurs agricoles.* L'agriculture occupe une place modeste dans l'économie palestinienne, puisqu'elle ne contribue au PIB qu'à hauteur de 3,8 pour cent. Depuis 2006, le secteur agricole enregistre une baisse importante du nombre de travailleurs, femmes et hommes, en raison des restrictions imposées au développement du secteur et de la faible productivité de celui-ci. En 2006, la population active mobilisée dans le secteur agricole représentait 17 pour cent de la population active totale (13 pour cent des hommes et 35 pour cent des femmes), tombant à 10 pour cent en 2014 et 9 pour cent en 2015. D'après les estimations, ce secteur absorbait 8 pour cent<sup>3</sup> de la population active masculine totale en 2015, contre 13 pour cent de la population active féminine totale – ce qui indique l'importance relative de l'agriculture pour les femmes. Toutefois, malgré le rôle de premier plan qu'elles jouent dans ce secteur, les femmes palestiniennes demeurent confrontées à de nombreux problèmes, notamment les droits de propriété limités ainsi qu'un niveau d'instruction et des salaires plus bas (y compris le travail non rémunéré sur les exploitations familiales).
10. Dans l'État de Palestine, l'agriculture pluviale est dominante, occupant près de 81 pour cent de la surface totale des terres affectées à un usage agricole. L'irrigation est pratiquée sur 19 pour cent des terres agricoles, essentiellement dans les gouvernorats de la bande de Gaza, de la vallée du Jourdain et de la Cisjordanie. Les principaux problèmes qui se posent dans le secteur agricole sont la pénurie d'eau et l'accès limité aux terres agricoles. Pour 62 pour cent de ces terres, notamment 85 pour cent des pâturages et des terrains agricoles les plus productifs, le contrôle civil et le contrôle de la sécurité sont placés sous administration israélienne. Les strictes restrictions imposées aux déplacements se traduisent par un accès difficile aux terres et aux services publics.
11. *Systèmes alimentaires durables.* La part du PIB de l'État de Palestine fournie par le secteur agricole a diminué, passant de 8,2 pour cent en 2000 à 3,8 pour cent en 2014. Au fil du temps, les importations agricoles annuelles ont augmenté pour dépasser largement les exportations: le montant total des importations agricoles s'élevait à quelque 212 millions de dollars en 2014, et celui des exportations agricoles à 67 millions de dollars, soit près de 7 pour cent de l'ensemble des exportations. La production locale ne fournit pas – et ne fournira pas – suffisamment de produits alimentaires de base (par exemple céréales et légumes secs) et, dans un proche avenir, l'approvisionnement alimentaire dépendra des importations et des circuits commerciaux. Il

<sup>3</sup> Aucun cas d'anémie grave n'a été rapporté.

convient de noter qu'environ 80 pour cent des habitants de la bande de Gaza sont tributaires de l'assistance alimentaire humanitaire.

12. L'État de Palestine est dépendant des importations, dont la disponibilité et les prix sont contrôlés par Israël. En outre, le marché international offre des denrées, telles que les céréales et les légumes secs, à si bas prix que la production palestinienne ne peut pas les concurrencer. On observe un écart important entre la consommation totale et la production totale; cette situation témoigne de l'existence d'un déficit structurel en produits alimentaires de base qu'il n'est guère probable de voir combler dans un proche avenir. La production locale couvre de 2 à 83 pour cent de la consommation locale des groupes d'aliments de base les plus importants. L'huile d'olive constitue une exception puisque la production locale dépasse la consommation locale de 164 pour cent. D'un autre côté, la production locale de blé et de légumes secs n'a couvert que 4 pour cent et 2 pour cent de la consommation respectivement. La production locale d'œufs et de produits laitiers permet de satisfaire la majeure partie de la consommation locale et il faut protéger et renforcer la capacité de production de tous les produits à forte valeur nutritionnelle.
13. On peut concrétiser le potentiel, en termes d'amélioration de l'offre d'aliments et d'accès plus équitable à la nourriture dans le cadre de systèmes alimentaires durables, par les moyens suivants: mise en place de filières durables pour les produits tels que l'huile d'olive, les œufs et les produits laitiers; prise de mesures corrigeant la surproduction d'huile d'olive; et établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés. Alors que les femmes constituent la majeure partie de la main-d'œuvre agricole non rémunérée, elles sont, de même que les ménages dirigés par une femme, souvent privées d'actifs en raison des lois discriminatoires en matière d'héritage. Le manque d'accès aux actifs productifs, notamment les animaux d'élevage et les terres agricoles, compromet l'autosuffisance économique et la sécurité alimentaire des femmes. L'accès limité aux actifs – donc aux garanties – entraîne une réduction du nombre de sources de crédit en bonne et due forme auxquelles les femmes sont susceptibles de recourir<sup>4</sup>.

### ***Environnement macroéconomique***

14. Les perspectives économiques palestiniennes sont sombres: se redressant lentement après la récession de 2014, la croissance du revenu par habitant a pratiquement stagné et les prévisions de croissance n'augurent pas d'amélioration du niveau de vie. Le taux de croissance de l'économie palestinienne devrait s'établir autour de 3,5 pour cent à moyen terme, ce qui, compte tenu de la forte croissance démographique dans les territoires palestiniens, se traduit par une quasi-stagnation du revenu par habitant. L'économie n'a pas été capable de générer suffisamment d'emplois, si bien que le taux de chômage a atteint en moyenne 27 pour cent en 2016 (18 pour cent en Cisjordanie et 42 pour cent à Gaza), et 45 pour cent parmi les femmes (soit plus que le double du taux de chômage chez les hommes, à savoir 22 pour cent) – malgré les mesures récemment prises par Israël pour accroître le nombre de permis de travail délivrés aux Palestiniens de Cisjordanie. Le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par une femme est plus élevé que celui constaté dans les ménages dirigés par un homme, puisqu'il s'élève à 29 pour cent dans le premier cas, contre 25 pour cent dans le second. En outre, seuls 41 pour cent des ménages dirigés par une femme ont accès au programme national de filet de protection sociale. La capacité productive de l'économie palestinienne s'est érodée au fil des ans avec un recul notable de l'importance des industries manufacturières et de l'agriculture<sup>5</sup>.
15. L'économie palestinienne est confrontée à des conditions de plus en plus difficiles. Le taux de croissance du PIB a augmenté, passant de 3,5 pour cent en 2015 à 4 pour cent en 2016, mais cela n'a pas suffi pour générer de nouveaux emplois si bien que le chômage a progressé, culminant à plus de 28 pour cent en septembre 2016. La consommation constitue encore le principal moteur de croissance, les incertitudes politiques et les restrictions d'accès continuant à freiner l'investissement du secteur privé en Cisjordanie. La reconstruction financée par des donateurs se poursuit à Gaza, mais les décaissements de l'aide ont été retardés et les conditions humanitaires sont encore catastrophiques, notamment alors que la prestation des services publics empire<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Analyse commune de pays réalisée par l'équipe de pays des Nations Unies, 2016.

<sup>5</sup> Banque mondiale. 2016. *Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee*.

<sup>6</sup> Communiqué de presse du Fonds monétaire international, janvier 2017.

16. Malgré les efforts de consolidation budgétaire impressionnants déployés au fil des ans, la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste fragile, avec un déficit de financement de 600 millions de dollars prévu pour 2016. Les besoins de dépenses restant les mêmes, il est probable que 2017 soit une année très difficile pour l'économie palestinienne.

### **Principaux liens intersectoriels**

17. La réduction de la pauvreté constitue le premier objectif défini dans la stratégie du secteur du développement social (2017–2022), qui relie la réduction de la pauvreté à l'amélioration de la sécurité alimentaire. L'éradication de l'extrême pauvreté (ODD 1) reste placée au cœur de la stratégie. Le programme national de réduction de la pauvreté vise à aider les ménages pauvres et vulnérables en situation d'insécurité alimentaire à subvenir à leurs besoins essentiels; cependant, les ressources financières limitées du Gouvernement constituent un obstacle majeur s'agissant d'atteindre tous les groupes vulnérables et de mettre en œuvre un programme national efficace.
18. *Protection sociale.* Le secteur palestinien de la protection sociale est relativement diversifié, consistant en un réseau redondant et parfois concurrentiel d'organisations et d'institutions gouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales, d'associations caritatives, d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales. Les liens de parenté représentent un élément important du filet de protection sociale. Diverses évaluations des filets de protection sociale nationaux réalisées au cours des quatre dernières années montrent le potentiel du système actuel dans une situation d'urgence et indiquent qu'il est possible d'en tirer parti pour élargir l'emploi de bons et d'espèces. Le PAM et la Banque mondiale mènent actuellement une étude sur l'établissement de passerelles entre l'assistance humanitaire et les systèmes de protection sociale, qui sera achevée dans le courant de l'année 2017.
19. Le Ministère palestinien du développement social est le principal organe gouvernemental chargé de concevoir, mettre en œuvre et gérer les politiques de protection sociale à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza<sup>7</sup>. Ce ministère opère par l'intermédiaire de 17 directions, 15 succursales et 33 centres supplémentaires qui offrent des services spécialisés aux ménages et groupes ciblés ayant des besoins particuliers<sup>8</sup>.
20. En accord avec la cible de l'ODD 1 prévoyant la mise en place de systèmes et de mesures adaptés de protection sociale pour tous, le programme national de filets de protection sociale du Ministère du développement social est monté en puissance, commençant par fournir un appui à 42 000 ménages pauvres en 2004 et étendant cet appui à 122 000 familles en 2014<sup>9</sup>. Cette évolution indique un élargissement de la portée du programme mais peut aussi dénoter une progression de la vulnérabilité. La probabilité que les Palestiniens vulnérables basculent dans la pauvreté est élevée<sup>10</sup>. Le ciblage de la protection sociale dans l'État de Palestine a été jugé parmi les meilleurs de la région et son système de bénéficiaires unifié est considéré comme une pratique régionale optimale<sup>11</sup>.
21. *Éducation.* Le taux d'alphabétisation chez les jeunes de 15 à 24 ans était de 99,2 pour cent en 2012, et les taux d'abandon pendant la période 2010–2012 s'établissaient à 0,9 pour cent dans l'instruction élémentaire et à 3,2 pour cent dans l'enseignement secondaire. La parité entre filles et garçons a quasiment été réalisée dans les deux cycles. Des progrès notables ont donc été

<sup>7</sup> Ministère du développement social de l'Autorité nationale palestinienne. 2016. *Stratégie du secteur du développement social (2017–2022)*.

<sup>8</sup> Jones, N. et Shaheen, M. 2012. *Transforming Cash Transfers: Beneficiary and Community Perspectives on the Palestinian National Cash Transfer Programme, Part 2: The Case of the West Bank*. Londres: Ministère britannique du développement international et Institut britannique de développement outre-mer.

<sup>9</sup> Ministère des affaires sociales de l'Autorité nationale palestinienne. 2010. *Palestinian National Program for Social Protection – Cash Transfer Strategy*; Union européenne. *The European Union and the Ministry for Social Affairs host an Iftar at the SOS Children's Village in Bethlehem*.

<sup>10</sup> Les données relatives à 2009 montraient qu'une augmentation de 20 pour cent du seuil de pauvreté ferait passer le taux de pauvreté de 15 pour cent à 28 pour cent en Cisjordanie et de 33 pour cent à 49 pour cent à Gaza. Banque mondiale 2011. *Coping with Conflict: Poverty and Inclusion in the West Bank and Gaza*.

<sup>11</sup> Banque mondiale. 2010. *Inclusion and Resilience: The Way Forward for Social Safety Nets in the Middle East and North Africa*.

accomplis dans le secteur de l'éducation (ODD 4), mais beaucoup de filles et de garçons palestiniens ne peuvent pas exercer leur droit à une éducation de qualité et à un environnement d'apprentissage sans danger, en raison des obstacles qu'ils rencontrent pour accéder à l'enseignement. Dans la zone C de la Cisjordanie, 50 000 garçons et filles scolarisés dans 183 établissements sont privés d'un accès suffisant à l'éducation, et plus de 1 700 garçons et filles de 37 communautés de Cisjordanie font un trajet de plus de 5 kilomètres pour aller à l'école. Les demandes de permis, les bouclages et les couvre-feux peuvent rendre ces déplacements trois à quatre fois plus longs. La vulnérabilité des garçons et des filles confrontés à des obstacles pour accéder à leur école est aggravée par les difficultés financières et le coût élevé du transport, ce qui entraîne une réduction du temps d'apprentissage à l'école et une détérioration de la qualité de l'éducation. Les filles sont touchées d'une manière disproportionnée, notamment si l'on considère l'assiduité scolaire dans le deuxième cycle. Elles ont davantage tendance à arrêter de se rendre à l'école lorsqu'elles font face à du harcèlement, de la violence et des intimidations aux points de contrôle ou pendant leurs déplacements entre le domicile et l'école. D'ailleurs, un certain nombre de cas de violence, de harcèlement et d'intimidation revêtent un caractère sexiste<sup>12</sup>.

22. La santé constitue une préoccupation majeure dans l'État de Palestine. Depuis que l'Autorité palestinienne a pris en charge la responsabilité des soins de santé en 1994, le secteur de la santé s'est heurté à des difficultés importantes résultant des incidences de l'occupation israélienne sur la population et les institutions publiques palestiniennes. Le blocus en cours, les bouclages et les barrages routiers, les retombées sur la population civile, l'implantation de colonies et la construction d'une barrière de séparation ont tous eu des effets dévastateurs sur la santé physique et mentale des Palestiniens. Ces problèmes ont également sapé les efforts déployés par le Gouvernement pour établir un système de santé intégré au moyen du développement des infrastructures et de la prestation de services, en vue de répondre aux besoins des citoyens. Malgré ces difficultés, le Ministère de la santé est parvenu, avec l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies (notamment l'OMS), à éviter l'effondrement du système de santé national et à obtenir dans le domaine sanitaire des résultats tout à fait comparables à ceux obtenus par d'autres États de la région.
23. Les indicateurs de santé nationaux relatifs à la dernière décennie témoignent d'améliorations notables s'agissant de l'espérance de vie, de la mortalité maternelle, de la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans, et de l'incidence des maladies transmissibles. Entre 2012 et 2015, l'espérance de vie a augmenté, passant de 72,7 à 73,5 ans, la mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes a reculé, passant de 23,2 à 15,7, de même que le taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes, qui est passé de 13,5 à 10,9, et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans pour 1 000 naissances vivantes, qui est passé de 16,2 à 13,9.
24. On a observé une augmentation de la prévalence des maladies non transmissibles et un accroissement connexe de la demande de services de santé et de services spécialisés. Cette situation a alourdi le fardeau pesant sur les ressources matérielles et humaines du secteur de la santé, ajoutant aux effets de la hausse continue du coût des services sanitaires, tant dans le pays qu'à l'échelle mondiale. Le taux de mortalité infantile est le troisième plus faible observé dans la région arabe, après les Émirats arabes unis et le Liban. Cependant, la majorité des pays de la région affichent des taux de fécondité inférieurs à celui de l'État de Palestine. Entre 1997 et 2015, le taux brut de mortalité a baissé, passant de 4,9 décès pour 1 000 personnes à 3,6 décès pour 1 000 personnes, mais le taux de natalité est demeuré remarquablement élevé malgré un certain recul (il est passé de 42,7 naissances pour 1 000 personnes à 31,9 naissances pour 1 000 personnes). En conséquence, le taux de croissance démographique national de 2,8 pour cent demeure suffisamment élevé pour induire un doublement de la population dans les 25 prochaines années.
25. *Problématique hommes-femmes.* La situation économique et politique a eu de lourdes répercussions sur les femmes. Le taux d'analphabétisme est trois fois et demie plus élevé chez les femmes que chez les hommes: en 2012, il était de 1,8 pour cent chez les hommes, contre

<sup>12</sup> [https://www.unicef.org/oPt/UNICEF\\_Under\\_Occupation\\_final-SMALL.pdf](https://www.unicef.org/oPt/UNICEF_Under_Occupation_final-SMALL.pdf)

6,4 pour cent chez les femmes<sup>13</sup>. La performance nationale s'agissant d'atteindre les cibles relatives à la participation économique et politique des femmes demeure médiocre. La répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes dans l'État de Palestine continue à favoriser la participation des hommes aux activités économiques tandis que l'on attend des femmes qu'elles donnent la priorité aux responsabilités domestiques. Malgré la progression de l'intégration des femmes dans la population active au cours des dix dernières années, le taux correspondant est encore faible: 17,4 pour cent des femmes étaient intégrées dans la population active en 2012, contre 10,3 pour cent en 2001. La participation des femmes est concentrée dans le secteur informel et dans un petit nombre de domaines de l'économie formelle<sup>14</sup>. L'Autorité palestinienne a démontré qu'elle souhaitait promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, et elle a adopté la première stratégie nationale intersectorielle en matière de problématique hommes-femmes en 2011<sup>15</sup>.

26. Du point de vue de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, la situation est la suivante: une insécurité alimentaire grave ou modérée plus importante dans les ménages dirigés par une femme; un risque de malnutrition plus élevé chez les femmes en raison de leur rôle procréateur; et une résilience des ménages réduite parce que le taux de chômage féminin est important, que l'accès des femmes aux ressources est limité et que les activités économiques des femmes, notamment l'élevage et la récolte, tendent à souffrir des violations en matière de protection.

### 1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

27. L'examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'État de Palestine a permis de recenser les lacunes suivantes:
- La forte dépendance à l'égard des importations contribue à accroître la vulnérabilité face aux chocs liés aux fluctuations des prix.
  - Les niveaux élevés d'insécurité alimentaire découlent de l'accès insuffisant à la nourriture lié à la pauvreté et à l'absence de perspectives d'emploi.
  - La sécurité alimentaire demeure un véritable défi. L'assistance humanitaire et la protection sociale ont contribué à empêcher une détérioration plus importante de la sécurité alimentaire de la population palestinienne.
  - Le mécanisme national de protection sociale existant est considéré comme bien développé pour la région, cependant, il serait souhaitable, comme le prônent les pratiques optimales internationales, de passer d'une approche programmatique à une approche systémique grâce aux moyens suivants: meilleurs profilage et ciblage des ménages; ciblage géographique; recours accru aux transferts de type monétaire; et cohérence dans la détermination de la valeur de l'assistance monétaire.
  - Le mécanisme national de protection sociale existant a une large portée mais manque des ressources nécessaires pour avoir un effet notable sur les plus démunis. Il faut que le ciblage vise les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave afin d'obtenir l'impact le plus fort, la priorité étant donnée aux ménages dirigés par une femme se trouvant en situation d'insécurité alimentaire.
  - Le mécanisme national de protection sociale existant ne relie pas suffisamment la sécurité alimentaire et la nutrition. Il faut améliorer les liens entre les effets directs obtenus dans le domaine de la nutrition et ceux obtenus dans le domaine de la sécurité alimentaire.
  - Le potentiel d'accroissement de la production et de la productivité agricoles est compromis par les mesures liées au conflit avec Israël et les conditions agroéconomiques.
  - L'État de Palestine ne peut pas parvenir à la souveraineté alimentaire dans la situation actuelle, qui est caractérisée par un accès limité aux ressources naturelles productives.

<sup>13</sup> Bureau central palestinien de statistique, 2012.

<sup>14</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2014.

<sup>15</sup> Autorité nationale palestinienne et ONU-Femmes. 2011. *Cross-Sectoral National Gender Strategy Booklet: Promoting Gender Equality and Equity* (2011-2013).

- Il est unanimement reconnu qu'il faut accorder plus d'attention à tous les aspects de la sécurité alimentaire, depuis le niveau des lois et de la réglementation jusqu'à celui de la mise en œuvre et du suivi.
- Les inégalités hommes-femmes persistantes constituent des freins puissants à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

28. On trouvera dans les parties suivantes du présent plan stratégique de pays (PSP) une évocation des lacunes auxquelles le PAM s'attaquera.

#### **1.4 Priorités pour le pays**

##### ***Priorités du Gouvernement***

29. Les principales priorités mises en lumière dans le Programme national (2017–2022) et dans la stratégie du secteur du développement social (2017–2022) sont la poursuite de la fourniture d'une assistance alimentaire destinée à aider les populations non réfugiées pauvres en situation d'insécurité alimentaire, dans le cadre des systèmes nationaux et locaux de sécurité alimentaire, notamment les filets de protection sociale, le renforcement des capacités et la protection sociale pour promouvoir la stabilisation et l'égalité des sexes. Ces activités sont conduites en partenariat avec le Ministère du développement social.

##### ***Priorités du système des Nations Unies et des autres partenaires***

30. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2018–2022 tire parti des compétences spécialisées, des capacités et des ressources des organismes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme national et contribuer à la réalisation des ODD. Les priorités du PNUAD sont les suivantes: i) appuyer le cheminement palestinien vers la souveraineté; ii) favoriser l'accès égal de tous les Palestiniens à une gouvernance démocratique responsable qui soit efficace et réactive; iii) promouvoir un développement économique durable et inclusif; et iv) ne laisser personne de côté – développement et protection dans le domaine social. Le PAM assure avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) la direction conjointe de ce dernier axe, et ses activités sont liées à la troisième priorité stratégique. Le PAM continue, avec ses partenaires des Nations Unies, à s'élever vivement contre la discrimination envers les femmes et à plaider pour l'égalité des sexes.

## **2. Incidences stratégiques pour le PAM**

### **2.1 Expérience du PAM et enseignements**

31. Dans l'État de Palestine, le rôle joué par le PAM dans la fourniture de l'assistance alimentaire et la mise en place d'une plateforme d'exécution appuyant les activités des acteurs humanitaires et leur intégration dans le système du programme national de filets de protection sociale a été souligné, notamment dans l'évaluation de 2015 du portefeuille des activités menées dans le pays, approuvée par le Conseil d'administration en février 2016. Le PAM continuera à faire fond sur son expérience dans le pays et sur ses avantages comparatifs dans le domaine des interventions d'urgence, et à appuyer les priorités des autorités palestiniennes pour aider ces dernières à atteindre leurs objectifs liés à la sécurité alimentaire, en accord avec le cadre des ODD et le PNUAD. Compte tenu des recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités, le bureau de pays ne mettra pas en œuvre les activités de repas scolaires ni les interventions Assistance alimentaire pour la création d'actifs et Assistance alimentaire pour la formation relevant du volet axé sur le renforcement de la résilience. Il continuera à développer ses activités de sensibilisation aux questions nutritionnelles, à appuyer le programme national de filets de protection sociale et à appliquer les autres recommandations de l'évaluation du portefeuille d'activités dans les domaines des ressources humaines, des partenariats et du suivi des indicateurs concernant les moyens d'existence, au titre de sa collaboration avec le Ministère du développement social. Le PAM continuera aussi à chercher des occasions d'établir des liens avec les activités appuyant les moyens d'existence dans le pays.
32. Le PAM poursuivra sa stratégie d'expansion de son programme fondé sur les transferts de type monétaire, dont la réussite est démontrée par les résultats des enquêtes relatives aux incidences économiques secondaires, qui en ont mis en lumière les effets positifs sur les ménages et

- l'économie locale, du point de vue de l'emploi, de l'investissement et de l'augmentation des ventes (essentiellement pour deux acteurs de la filière d'approvisionnement en produits laitiers). Les bons résultats obtenus avec les transferts de type monétaire ont été notés dans le travail de recherche que l'Institut sur les études du développement a mené concernant la protection sociale et les filets de sécurité dans l'État de Palestine<sup>16</sup>, qui indique en quoi le système de bons du PAM a eu des effets tangibles considérables sur la vie des personnes tout en permettant de fournir une assistance alimentaire immédiate. L'étude comportait une recommandation préconisant d'étendre les transferts de type monétaire à l'ensemble des bénéficiaires du programme national de filets de protection sociale.
33. La modalité de transfert de type monétaire était facile à adapter et à transposer à plus grande échelle, les bénéficiaires étant identifiés au moyen de leur carte d'identité palestinienne. L'emploi d'un "portefeuille électronique" a permis à d'autres organisations d'assurer une assistance en se servant de la même carte. Il convient de noter en particulier que cette modalité du PAM a aidé l'UNICEF à assurer un approvisionnement en eau et à fournir des articles liés à l'assainissement et à l'hygiène ainsi que des uniformes scolaires à Gaza pendant la crise de 2014, au cours de laquelle le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire recevant un appui par l'intermédiaire de transferts de type monétaire sous la forme de bons s'est envolé en l'espace de quelques semaines, passant de 60 000 à 300 000<sup>17</sup>.
  34. La mise en place de partenariats avec des ONG locales intervenant dans les domaines de la nutrition et de la santé en Cisjordanie et à Gaza, aux fins de la conduite d'activités de sensibilisation et d'information sur la nutrition, constitue pour le PAM un facteur de succès essentiel dans l'État de Palestine.
  35. Le risque d'escalade du conflit armé dans la bande de Gaza oblige le PAM à surveiller régulièrement la situation et à mener des activités de préparation. Il continuera à dresser des plans avec les parties prenantes pour assurer la mise en œuvre d'une intervention efficace et efficiente qui atteigne la population la plus vulnérable en cas de conflit armé. La planification de la préparation aux situations d'urgence englobera le cas des catastrophes naturelles, notamment les séismes, auxquelles l'État de Palestine est exposé.
  36. Le présent PSP s'appuie sur les éléments du plan d'action du PAM concernant la problématique hommes-femmes établi pour l'État de Palestine, qui contribue à la réalisation de l'objectif du PAM consistant à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous ses travaux et activités, afin d'obtenir que les besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient satisfaits<sup>18</sup>. Par exemple, le PAM étendra ses activités de sensibilisation à la question de la nutrition en veillant à ce qu'elles soient axées sur la problématique hommes-femmes et, autant que possible, continuera à délivrer au nom des femmes les cartes donnant droit aux prestations. Les points et le calendrier des distributions seront choisis en fonction des besoins des femmes et l'on s'assurera que les mécanismes permettant de recueillir l'avis des bénéficiaires soient pareillement accessibles aux femmes et aux hommes.
  37. Pendant la période visée par le présent PSP, le PAM centrera ses activités sur la réalisation de l'ODD 2 en améliorant la sécurité alimentaire des populations vulnérables dans le cadre du programme national de filets de protection sociale, par les moyens suivants:
    - ciblage de l'assistance sur les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire grave dans le cadre de l'expansion de la modalité de transfert de type monétaire, l'accent étant placé sur les transferts directs en faveur des bénéficiaires et sur la réduction des transferts en nature, exception faite des communautés confrontées à des circonstances spéciales (par exemple, la communauté d'éleveurs de la zone C de la bande de Gaza) – les

<sup>16</sup> *Social Protection and Safety Nets in Palestine Report*, décembre 2015.

<sup>17</sup> Évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine, 2015.

<sup>18</sup> PAM. Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020). Voir: <https://www.wfp.org/content/2015-wfp-gender-policy-2015-2020-0>.

modalités d'assistance seront choisies de manière à obtenir les incidences les plus importantes possible sur la sécurité alimentaire des populations ciblées;

- renforcement de l'aptitude des institutions et systèmes nationaux à déterminer, cibler et aider les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire grave, grâce à une collaboration avec le Gouvernement visant à améliorer le programme national de filets de protection sociale et la capacité nationale de suivi de la sécurité alimentaire; et
- conduite d'activités de sensibilisation à la question de la nutrition pour promouvoir la diversité de l'alimentation et les habitudes saines.

38. Il convient de noter toutefois que la baisse de l'appui fourni par les donateurs en faveur des activités d'aide humanitaire et de développement dans l'État de Palestine, associée aux restrictions liées au ciblage géographique, à la sélection des partenaires coopérants et à la modalité de transfert, aura des incidences sur le succès de la mise en œuvre du PSP et qu'il faudra en surveiller l'évolution en permanence. La dépendance à l'égard d'un seul donateur est une donnée qu'il ne faudra pas perdre de vue quand il s'agira de choisir les modalités d'assistance adaptées.

## 2.2 Potentialités pour le PAM

39. L'examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mené en 2017 dans l'État de Palestine, le Programme national (2017–2022), la stratégie du secteur du développement social du Ministère du développement social (2017–2022), le PNUAD (2018–2022) et le cycle 2017 des programmes d'action humanitaire ont contribué à la détermination des actions que le PAM pourrait mener dans l'État de Palestine:

- fournir une assistance alimentaire à la population non réfugiée pauvre en situation d'insécurité alimentaire grave et assurer l'égalité des sexes dans toutes les activités, en mettant l'accent sur cette problématique lors de la mise en œuvre des activités de sensibilisation à la question de la nutrition;
- améliorer les systèmes de ciblage des bénéficiaires et la coordination de l'assistance multisectorielle dans le cadre de la plateforme de transferts de type monétaire, en veillant à ce que les transferts monétaires soient adaptés aux besoins et aux préférences des groupes ciblés, selon l'âge, le sexe et la diversité ainsi que selon l'évolution du contexte social et économique et des conditions de sécurité au niveau local;
- en coordination avec l'Autorité palestinienne et les donateurs, tirer parti de l'évolution des conditions pour mettre fin aux transferts en nature et développer les transferts de type monétaire, notamment au moyen d'un passage graduel à l'assistance monétaire directe - démarche qui permettra d'accroître la transparence, les possibilités de choix et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires du PAM; et
- poursuivre le partenariat avec l'Autorité palestinienne pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie du secteur du développement social (2017–2022) au moyen de la fourniture d'une assistance sociale et technique destinée aux institutions publiques, et travailler pour aider le pays à atteindre les cibles nationales relevant de l'ODD 2 (y compris grâce à un appui en faveur du suivi et du ciblage).

## 2.3 Réorientations stratégiques

40. La principale réorientation stratégique prévue dans le présent PSP est le ciblage exclusif des populations non réfugiées en situation d'insécurité alimentaire grave, la priorité étant donnée aux ménages en situation d'insécurité alimentaire dirigés par une femme. Une autre réorientation est le passage à la modalité de transfert de type monétaire direct, à la place de l'assistance en nature, en utilisant les infrastructures de marché existantes. De cette manière, on reconnaît la relation existant entre la sécurité alimentaire et la pauvreté dans l'État de Palestine.

41. Le présent PSP prévoit la poursuite de l'appui en faveur du programme national de filets de protection sociale, qui sera conçu et mis en œuvre d'une manière plus efficiente et efficace, notamment grâce au passage à l'assistance monétaire et à l'appui aux partenariats par l'intermédiaire de la plateforme de transferts de type monétaire.

42. L'homologue gouvernemental du PAM, le Ministère du développement social, bénéficiera d'une assistance sous la forme d'un transfert de compétences, de connaissances et de ressources techniques (y compris à l'intention d'autres partenaires, notamment le Bureau central palestinien de statistique). Le PAM aidera également ce ministère à mettre en œuvre la stratégie du secteur du développement social pour 2017–2022 avec d'autres partenaires coopérants, afin de renforcer le filet de protection sociale. Le PAM aidera le pays à atteindre les cibles relevant de l'ODD 2, en fournissant une assistance par l'intermédiaire de la plateforme de transfert; celle-ci est désormais utilisée exclusivement à des fins de sécurité alimentaire mais il est possible de procéder à son expansion pour intégrer des secteurs tels que la santé et l'éducation et d'autres services sociaux.

### **3. Orientation stratégique du PAM**

#### **3.1 Direction, orientations et impact escompté**

43. Le présent PSP constitue le cadre de la stratégie, des programmes et de la gouvernance du PAM dans l'État de Palestine; il définit le portefeuille des engagements pour la période allant de 2018 à 2022 et concrétise le Plan stratégique du PAM de manière à promouvoir les politiques nationales et la stratégie du secteur du développement social en vue de réaliser l'ODD 2. Conformément au Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 ainsi qu'à la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et au plan d'action correspondant, les questions relatives à l'égalité des sexes seront prises en compte à tous les stades du PSP, depuis l'élaboration et la mise en œuvre jusqu'au suivi, pour faire en sorte que les programmes et les politiques qui visent l'instauration d'un monde libéré de la faim permettent de faire évoluer les relations hommes-femmes. Le PAM veillera à: i) ventiler par sexe et par âge toutes les données et analyses concernant les personnes; ii) intégrer l'analyse des disparités liées au sexe dans les évaluations, les travaux de recherche, l'assistance technique, la gestion des savoirs et de l'information, et autres travaux connexes; iii) intégrer la problématique hommes-femmes dans les programmes, les politiques et les initiatives de renforcement des capacités; et iv) faire participer les femmes, les hommes, les filles et les garçons selon des modalités qui favorisent leur autonomisation et l'obtention de résultats équitablement répartis et qui fassent en outre progresser l'égalité des sexes.
44. Le PSP s'appuie sur les résultats de l'examen stratégique national et de l'évaluation du portefeuille d'activités réalisée en 2016, et sur des consultations menées avec le Gouvernement et les partenaires de développement. Il s'articule autour de deux effets directs stratégiques, assortis chacun de produits et d'activités spécifiques. L'accent est mis en grande partie sur l'ODD 2, mais les activités du PSP contribueront aussi à l'ODD 17 relatif aux partenariats. Les activités du PAM correspondent également à deux priorités stratégiques mises en avant dans le PNUAD pour 2018-2022: la quatrième priorité stratégique (Ne laisser personne de côté – développement social et protection) et la troisième (Ne laisser personne de côté – favoriser un développement économique durable et inclusif).
45. La réussite du présent PSP dépendra en grande partie des conditions et contraintes imposées par les donateurs, et de leur adaptabilité vis-à-vis des modalités de transfert. Fort des études et recommandations existantes, notamment celles de l'examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'État de Palestine, le PAM plaidera en faveur d'une approche ciblant les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et misant davantage sur les transferts de type monétaire. Toutefois, l'envergure de ces transferts sera fonction de l'appui accordé par les donateurs, le cas échéant, lequel fera l'objet d'un suivi permanent.
46. Les questions transversales telles que la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées sont au cœur des opérations du PAM. Celui-ci adhère aux principes humanitaires fondamentaux et est attaché aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Le PAM vient en aide aux populations vulnérables les plus marginalisées et en situation d'insécurité alimentaire sur la base de leurs seuls besoins, sans discrimination aucune, en contribuant à leur sécurité, leur dignité et leur intégrité et en s'assurant qu'elles aient voix au chapitre dans les décisions qui concernent leur existence.

### 3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

**Effet direct stratégique 1: D'ici à 2022, les personnes non réfugiées pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave dans l'État de Palestine – essentiellement à Gaza et dans la zone C en Cisjordanie – ont une alimentation plus variée**

47. La population palestinienne non réfugiée vivant dans la bande de Gaza ainsi que dans la zone C et les zones où l'insécurité alimentaire est la plus forte en Cisjordanie est la plus défavorisée car la plus touchée par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et une vulnérabilité multiforme accrue. D'ici à 2022, les ménages ciblés - hommes, femmes, filles et garçons - en situation d'insécurité alimentaire grave auront une alimentation plus variée qui leur permettra de subvenir à leurs besoins alimentaires de manière appropriée<sup>19</sup>.
48. Pour maximiser l'impact sur la diversification de l'alimentation, le PAM, en partenariat avec une ONG locale spécialisée dans la nutrition, réalisera des activités de sensibilisation à la nutrition ciblant des hommes, des femmes, des filles et des garçons en complément de l'assistance non assortie de conditions qu'il fournira.

#### **Domaine d'action privilégié**

49. Cet effet direct est centré sur les interventions menées pour faire face à une crise.

#### **Produits escomptés**

50. Deux produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
  - Les personnes non réfugiées pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave reçoivent des produits alimentaires variés et nutritifs pour diversifier leur alimentation (niveau 1; catégorie de produit A; résultat stratégique 1 et ODD 1)
  - Les populations ciblées – hommes, femmes, garçons et filles – bénéficient d'informations qui les sensibilisent aux questions de nutrition (niveau 1; catégorie de produit E; résultat stratégique 1)

#### **Activités essentielles**

*Activité 1: Fournir une assistance alimentaire non assortie de conditions – au moyen de transferts de type monétaire et de distributions de produits alimentaires – et communiquer des informations sur la nutrition aux ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire*

51. Le PAM fournira une assistance alimentaire non assortie de conditions aux ménages ciblés, pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave, qui vivent dans la bande de Gaza ainsi que dans la zone C et les zones pauvres de Cisjordanie caractérisées par de hauts niveaux d'insécurité alimentaire.
52. L'examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'État de Palestine de 2017 recommandait entre autres de passer graduellement d'une assistance alimentaire en nature à des transferts de type monétaire, précisant que cette réorientation contribuerait à donner aux hommes et aux femmes davantage d'autonomie sur le plan économique et les aiderait à décider librement de l'utilisation des transferts de type monétaire. Pendant la période couverte par le PSP, l'objectif du PAM est de mettre en place des transferts monétaires immédiats pour 5 pour cent des bénéficiaires, de ramener à 35 pour cent la proportion des bénéficiaires de l'aide en nature et de porter à 60 pour cent celle des personnes recevant des bons-valeur électroniques. Pour veiller à l'intégrité des transferts et assurer qu'ils sont bien remis aux bénéficiaires escomptés, le PAM passera des contrats avec des magasins ayant la capacité d'offrir aux bénéficiaires de bons électroniques des produits alimentaires variés et de qualité respectant les prix du marché, tout en garantissant un niveau de contrôle supplémentaire. Dans toute la mesure possible, le PAM fera en sorte d'inclure des magasins appartenant à des femmes pour favoriser leur autonomisation sur le plan économique.

---

<sup>1</sup> Examen stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'État de Palestine, 2017.

53. En complément de l'assistance alimentaire non assortie de conditions qui sera fournie aux bénéficiaires, des activités de sensibilisation à la nutrition spécialement adaptées seront menées à l'intention de différents groupes d'hommes, de femmes, de filles et de garçons. Faisant suite à une recommandation issue de l'examen stratégique, le PAM utilisera les données disponibles sur la nutrition pour concevoir et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins nutritionnels – et pas seulement caloriques – de la population bénéficiaire, consistant à inculquer des notions de base sur la nutrition et à promouvoir des habitudes alimentaires saines. Dans le cadre de cette activité, le PAM veillera à la sécurité des bénéficiaires et mettra l'accent sur les questions de protection et de responsabilité à l'égard des populations touchées. Des mécanismes de remontée de l'information continueront d'être disponibles: ainsi, tous les bénéficiaires, femmes et hommes, auront accès à des boîtes sécurisées placées chez les détaillants pour transmettre leurs observations sur les transferts de type monétaire, ainsi qu'à la ligne directe du PAM. Cette mesure, qui relève du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, est conforme à la stratégie du PAM en la matière et au manuel correspondant, et permet de faire en sorte que les avis et les réactions des populations touchées soient pris en compte lors de la conception des programmes<sup>20</sup>.

***Effet direct stratégique 2: D'ici à 2022, les institutions nationales disposent de capacités renforcées et de systèmes plus solides pour recenser, cibler et secourir les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine***

***Domaine d'action privilégié***

54. Cet effet direct est centré sur le renforcement de la résilience.

***Produits escomptés***

55. Trois produits permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la capacité institutionnelle à réformer et mettre en œuvre un programme national de filets de protection sociale qui protège les revenus et les biens des personnes pauvres et vulnérables (niveau 3; catégorie de produit C; résultat stratégique 5 et ODD 1).
  - Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la capacité des systèmes de suivi nationaux à surveiller, analyser et réunir des données probantes sur l'insécurité alimentaire et la pauvreté (niveau 3; catégorie de produit C; résultat stratégique 5 et ODD 1).
  - Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la plateforme consacrée aux transferts de type monétaire et à la protection sociale, mise à la disposition des partenaires pour faire reculer la pauvreté et l'insécurité alimentaire (niveau 3; catégorie de produit H; résultat stratégique 5 et ODD 1)

***Activités essentielles***

56. S'appuyant sur la recommandation de l'examen stratégique concernant les institutions nationales et le renforcement des capacités, le PAM mettra en œuvre deux grandes activités dans ce domaine.

***Activité 2: Fournir un appui technique aux ministères et institutions nationales pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité alimentaire et de la réforme du programme national de filets de protection sociale***

57. S'appuyant sur la recommandation issue de l'examen stratégique qui insiste sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du ciblage et d'adopter une base de données commune à tous les acteurs afin d'éviter un cumul des aides apportées aux ménages ciblés, le PAM collaborera avec le Ministère du développement social pour fournir un appui technique à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle en matière de sécurité alimentaire et de la réforme du programme national de filets de protection sociale. Les institutions nationales seront ainsi mieux à même de mettre en

<sup>20</sup> <http://aap.manuals.wfp.org/en> et stratégie du PAM en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées (<http://newgo.wfp.org/documents/wfps-strategy-for-accountability-to-affected-populations-aap>).

place un programme de filets de protection sociale rénové qui protège les revenus et les biens des personnes pauvres et vulnérables (ODD 1, cible 3); en particulier, un certain nombre d'outils seront affinés pour améliorer la qualité des programmes et leur mise en œuvre, l'analyse de la vulnérabilité, le ciblage en fonction des besoins, l'analyse des disparités entre les sexes, l'harmonisation des transferts sociaux, le suivi et l'évaluation, ainsi que les mécanismes de reddition de comptes et de remontée de l'information. Cette activité vise aussi à renforcer les capacités du personnel du ministère en matière de problématique hommes-femmes.

*Activité 3: Mettre en place une plateforme d'exécution des transferts de type monétaire à l'intention des partenaires de l'aide multisectorielle et du Gouvernement*

58. Le recours accru aux modalités de transfert de type monétaire – aide en espèces et bons-valeur – exige de développer davantage la plateforme d'exécution des transferts pour qu'elle puisse s'adapter à l'assistance multisectorielle et optimiser l'usage qu'en fait le Gouvernement pour procéder aux transferts sociaux dans le cadre d'un programme national de filets de protection sociale dont les femmes et les hommes tirent équitablement parti.

### **3.3 Transition et stratégies de retrait**

59. L'accord-cadre passé entre le PAM et le Ministère du développement social assure la coordination de l'appui apporté au renforcement des capacités en vue d'atteindre les objectifs nationaux. La transition est fonction de l'amélioration de la situation politique et économique et des conditions de sécurité. Les activités prévues par le PAM au titre des effets directs stratégiques 1 et 2 se poursuivront jusqu'à ce que les services sociaux nationaux et les filets de sécurité prennent la relève, que les perspectives de développement se concrétisent et que des solutions durables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire soient trouvées, en prenant en considération la question de l'égalité des sexes. Les activités de plaidoyer menées par le PAM et d'autres organismes des Nations Unies devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs.

## **4. Modalités d'exécution**

### **4.1 Analyse des bénéficiaires**

60. Le nombre de bénéficiaires des activités du présent PSP a été calculé à partir des besoins recensés lors de l'enquête de 2016 sur la situation socio-économique et la sécurité alimentaire. L'activité 1 au titre de l'effet direct stratégique 1 cible 314 000 personnes non réfugiées, pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave, réparties comme suit: 220 000 personnes en proie à une insécurité alimentaire grave, 59 000 personnes pauvres issues de ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée dont le chef est une femme, et 35 000 personnes issues des communautés de Bédouins et d'éleveurs de la zone C en Cisjordanie. Au total, 151 800 bénéficiaires seront ciblés en Cisjordanie et 162 200 dans la bande de Gaza; 5 pour cent recevront une aide en espèces, 60 pour cent une aide sous forme de bons-valeur et 35 pour cent une aide en nature. Le ciblage de toutes les activités s'appuiera sur une analyse participative de la problématique hommes-femmes afin que les femmes, les hommes, les filles et les garçons puissent en bénéficier de manière équitable.

| <b>TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES TRANSFERTS DE VIVRES ET DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ*</b> |                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                 |                   |                                         |                 |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------------------------------|-----------------|----------------|
| Effet direct stratégique                                                                                                                              | Modalité de transfert                                                                                                                                                                                                                            | Première année (2018) |                 |                   | Deuxième à cinquième années (2019–2022) |                 |                |
|                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                  | Femmes/ filles        | Hommes/ garçons | Total             | Femmes/ filles                          | Hommes/ garçons | Total          |
| 1                                                                                                                                                     | <b>Activité 1: Fournir une assistance alimentaire non assortie de conditions</b>                                                                                                                                                                 |                       |                 |                   |                                         |                 |                |
|                                                                                                                                                       | Produits alimentaires                                                                                                                                                                                                                            | 82 548                | 84 552          | <b>167 100</b>    | 54 291                                  | 55 609          | <b>109 900</b> |
|                                                                                                                                                       | Transferts de type monétaire – bons-valeur                                                                                                                                                                                                       | 64 813                | 66 387          | <b>131 200</b>    | 93 070                                  | 95 330          | <b>188 400</b> |
|                                                                                                                                                       | Transferts de type monétaire – aide en espèces                                                                                                                                                                                                   | 7 756                 | 7 944           | <b>15 700</b>     | 7 756                                   | 7 944           | <b>15 700</b>  |
| 2                                                                                                                                                     | <b>Activité 2: Fournir un appui technique aux ministères et institutions nationaux pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité alimentaire et de la réforme du programme national de filets de protection sociale</b> | S. O.**               | S. O.           | <b>S. O.</b>      | S. O.                                   | S. O.           | <b>S. O.</b>   |
|                                                                                                                                                       | <b>Activité 3: Mettre en place une plateforme d'exécution des transferts de type monétaire à l'intention des partenaires de l'aide multisectorielle et du Gouvernement</b>                                                                       | S. O.**               | S. O.           | <b>S. O.</b>      | S. O.                                   | S. O.           | <b>S. O.</b>   |
| <b>Total</b>                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>155 117</b>        | <b>158 883</b>  | <b>314 000***</b> | <b>155 116</b>                          | <b>158 884</b>  | <b>314 000</b> |

\* Les données ventilées par sexe et par âge sont disponibles sur demande; le nombre effectif de bénéficiaires sera toujours ventilé par sexe et par âge.

\*\* Les bénéficiaires directs des activités 2 et 3 sont des institutions nationales.

\*\*\* Les modalités ne se recoupent pas.

61. Le PAM fournira une assistance alimentaire à la population non réfugiée pauvre et en situation d'insécurité alimentaire grave vivant dans la bande de Gaza et dans la zone C en Cisjordanie, ainsi qu'aux ménages pauvres exposés à une insécurité alimentaire modérée et dirigés par une femme résidant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
62. Le classement des ménages en fonction de leur degré de sécurité alimentaire se fonde sur un indicateur composite qui prend en compte le niveau de pauvreté et le score de consommation alimentaire des ménages. Le PSP ciblera les ménages non réfugiés pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave vivant en deçà du seuil de pauvreté extrême<sup>21</sup> et dont le score de consommation alimentaire est insuffisant ou limite. Cette méthode vise à donner la mesure du principal facteur déterminant l'insécurité alimentaire – la pauvreté.

<sup>21</sup> Le seuil de pauvreté extrême est actuellement de 509 dollars.

63. Avant de procéder au ciblage des ménages, le PAM effectuera un ciblage géographique prenant en considération les niveaux d'insécurité alimentaire et de pauvreté ainsi que d'autres facteurs liés à la vulnérabilité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.
64. L'octroi de l'assistance alimentaire non assortie de conditions se fera selon trois modalités: la distribution d'une aide en nature, des transferts de type monétaire sous forme de bons électroniques et des transferts de type monétaire sous forme d'aide en espèces. La proportion des transferts de type monétaire augmentera, passant de 41 pour cent actuellement à 65 pour cent. Est incluse dans cette augmentation une modalité de transfert nouvelle pour l'État de Palestine – les transferts de type monétaire sous forme d'aide en espèces – modalité prévue dans les recommandations de l'examen stratégique et sous-tendue par une analyse de 2012 qui montre que traditionnellement, les femmes jouent un rôle important dans la gestion de l'alimentation familiale, car ce sont elles qui préparent les repas et influent sur les modes de consommation alimentaire tandis qu'en règle générale, les hommes sont censés apporter les revenus nécessaires. Cette situation a une incidence notable sur les opérations du PAM, dans la mesure où l'on constate que les tensions au sein de la famille sont atténuées si l'assistance est remise aux hommes<sup>22</sup>.
65. Les bons électroniques seront distribués au moyen d'un système en ligne; d'une valeur de 10,30 dollars par personne et par mois, ils sont rechargeables et peuvent être échangés dans n'importe quel magasin agréé par le PAM. La composante en espèces des transferts de type monétaire sera administrée par le biais d'une institution financière nationale. Le PAM continuera de revoir périodiquement la valeur de transfert ainsi que les articles inclus dans l'assortiment alimentaire.
66. Les activités de sensibilisation aux questions de nutrition seront réalisées dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Elles prévoient de diffuser auprès des filles et des garçons des messages en matière de nutrition et de cibler tant les femmes que les hommes pour améliorer la sensibilisation aux questions de nutrition parmi les bénéficiaires du PAM et contribuer à diversifier l'alimentation au niveau des ménages. Elles appuieront ainsi la réalisation de l'objectif 3 de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes en donnant aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons les moyens de prendre de meilleures décisions pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

## 4.2 Transferts

### *Transferts de vivres et transferts de type monétaire*

67. Le PAM prévoit d'appliquer plusieurs modalités de transfert pendant les cinq ans que durera le PSP, l'objectif étant d'élargir progressivement les programmes de transfert de type monétaire – aide en espèces et bons-valeur – et d'éliminer graduellement l'aide en nature. Les produits alimentaires distribués en nature et ceux fournis dans les magasins agréés en échange de bons sont bien adaptés tant du point de vue du choix que de la diversité alimentaire. En raison des restrictions imposées par le donateur, les transferts en nature représenteront un peu plus de la moitié de l'assistance fournie dans le cadre du PSP la première année, mais les transferts de type monétaire gagneront en envergure entre la deuxième et la cinquième année.

---

<sup>22</sup> PAM. 2012. *Implications of Cash and Voucher Transfers on Beneficiaries' Protection, Gender Relations and Social Dynamics: Case Study of WFP Assistance in the Occupied Palestinian Territory.*

| <b>TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (g/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ</b> |                                                                            |                                                                            |                                                                            |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                                                                                                                                                           | <b>Effet direct stratégique 1</b>                                          |                                                                            |                                                                            | <b>Effet direct stratégique 2</b> |
|                                                                                                                                                                           | <b>Activité 1</b>                                                          |                                                                            |                                                                            | <b>Activités 2 et 3*</b>          |
| <b>Type de bénéficiaire</b>                                                                                                                                               | Palestiniens non réfugiés pauvres et en situation d'insécurité alimentaire | Palestiniens non réfugiés pauvres et en situation d'insécurité alimentaire | Palestiniens non réfugiés pauvres et en situation d'insécurité alimentaire | s. o.                             |
| <b>Modalité</b>                                                                                                                                                           | Transferts de type monétaire - aide en espèces                             | Transferts de type monétaire - bons électroniques                          | Produits alimentaires                                                      | s. o.                             |
| Céréales                                                                                                                                                                  | –                                                                          | –                                                                          | 300                                                                        |                                   |
| Légumes secs                                                                                                                                                              | –                                                                          | –                                                                          | 25                                                                         |                                   |
| Huile                                                                                                                                                                     | –                                                                          | –                                                                          | 15                                                                         |                                   |
| Sel                                                                                                                                                                       | –                                                                          | –                                                                          | 5                                                                          |                                   |
| Total kcal/jour                                                                                                                                                           | s. o.                                                                      | s. o.                                                                      | 1 271                                                                      |                                   |
| % kcal d'origine protéique                                                                                                                                                | s. o.                                                                      | s. o.                                                                      | 12,7                                                                       |                                   |
| Espèces (dollars/personne/jour)                                                                                                                                           | 0,666                                                                      | 0,343                                                                      | –                                                                          |                                   |
| Nombre de jours d'alimentation                                                                                                                                            | 360                                                                        | 360                                                                        | 360                                                                        |                                   |

\* Les bénéficiaires directs des activités 2 et 3 sont des institutions nationales.

| <b>TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, ET VALEUR</b> |                          |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <b>Type de produit alimentaire/ transferts de type monétaire</b>                                      | <b>Total (en tonnes)</b> | <b>Total (en dollars)</b> |
| Céréales                                                                                              | 65 524                   | 22 263 548                |
| Légumes secs                                                                                          | 5 460                    | 5 897 124                 |
| Huile et matières grasses                                                                             | 3 276                    | 3 767 607                 |
| Aliments composés et mélanges                                                                         | –                        | –                         |
| Autres                                                                                                | 1 092                    | 309 733                   |
| <b>Total (produits alimentaires)</b>                                                                  | <b>75 352</b>            | <b>32 238 012</b>         |
| Transferts de type monétaire                                                                          | –                        | 128 076 264               |
| <b>TOTAL (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>                   | <b>75 352</b>            | <b>160 314 276</b>        |

***Renforcement des capacités, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud***

68. Le PSP vise à renforcer le contrôle national sur le secteur de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, le PAM appuiera la création d'un conseil national de la sécurité alimentaire qui sera composé de représentants de toutes les autorités nationales concernées. L'appui au renforcement des institutions nationales prendra la forme d'une assistance technique et financière destinée au ciblage et à la réalisation d'études, d'évaluations et d'activités de suivi. Conformément à ce que préconise l'examen stratégique national, les possibilités d'établir un conseil de la sécurité alimentaire seront étudiées conjointement avec les ministères du gouvernement et un appui technique sera fourni. Des efforts seront consentis pour renforcer les liens au sein de la région afin de suivre la situation de la sécurité alimentaire, collecter et analyser les données nécessaires aux programmes de protection sociale et de filets de sécurité, et effectuer le ciblage, en prenant spécialement en considération les questions d'égalité des sexes.

**4.3 Chaîne d'approvisionnement**

69. Les produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux arriveront aux ports d'Ashdod et de Haïfa. En raison des contraintes imposées par le blocus, les cargaisons à destination de la bande de Gaza seront reconditionnées et chargées sur des palettes avant d'entrer dans la bande de Gaza par le poste-frontière de Kerem Shalom. Une partie des vivres sera prépositionnée dans des entrepôts sous contrat avec le PAM à Ashdod (Israël) et dans la bande de Gaza. Certains produits alimentaires, notamment ceux achetés localement, seront livrés directement aux entrepôts des partenaires coopérants dans la bande de Gaza. Jusqu'à 70 pour cent des cargaisons destinées à la Cisjordanie transiteront par des entrepôts intermédiaires du PAM à Beir Zeit, et les 30 pour cent restants seront livrés directement aux entrepôts des partenaires coopérants disséminés en Cisjordanie. Toute expédition de produits alimentaires devra être approuvée à l'avance par les autorités israéliennes.
70. Le PAM mettra en œuvre les deux types de modalités: distributions d'une aide en nature et transferts de type monétaire. Les produits alimentaires seront distribués aux familles ciblées des zones rurales éloignées des centres urbains, sans électricité ni connectivité Internet. Ils correspondront aux habitudes alimentaires des familles ciblées – par exemple, celle de faire le pain chez soi. S'agissant des transferts de type monétaire, les familles ciblées se trouvent en zones urbaines ou semi-urbaines dotées d'une bonne connectivité Internet et de marchés qui fonctionnent. Ces familles n'ont pas les moyens de préparer le pain chez elles, de sorte que les transferts de type monétaire sont adaptés à leur situation et à leurs habitudes alimentaires. Le bureau de pays expérimentera également des transferts de type monétaire non assortis de conditions ni de restrictions prévoyant la remise directe d'une aide en espèces par le biais d'institutions financières locales. La modalité actuelle de transfert de type monétaire utilise le marché local comme système de distribution, où chaque bénéficiaire reçoit une carte magnétique prépayée, avec laquelle il peut ensuite faire ses achats auprès des magasins agréés localement; 95 pour cent des aliments permis sont produits et transformés localement. La qualité et la sûreté des aliments fournis au titre de ces transferts sont régulées et surveillées par les autorités gouvernementales et locales.
71. Le PAM gère les transferts de type monétaire grâce à une plateforme en ligne qui permet de surveiller l'échange des bons de chaque participant. Le PAM peut ainsi maîtriser les risques de fraude et de détournement et s'assurer que l'activité se déroule dans le respect des directives, règles et règlements opérationnels.
72. Le bureau de pays fournit à d'autres organismes des Nations Unies et à des ONG internationales des services leur permettant de fournir aux populations touchées des vivres, de l'eau et des services d'assainissement, d'hygiène et d'éducation.
73. Le bureau de pays va passer un contrat avec une société de services financiers – une filiale de la Banque de Palestine – pour qu'elle administre la plateforme des bons électroniques. Pour la remise d'une aide en espèces directe prévue dans le futur, le bureau de pays fera appel à une institution financière nationale.

#### 4.4 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

74. Le bureau de pays devra adapter la structure de ses effectifs en fonction des effets directs stratégiques. La réorientation stratégique vers les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave, qui requiert un usage accru des transferts de type monétaire – bons et aide en espèces directe –, et vers le renforcement des capacités des ministères nationaux exige du personnel une gamme de compétences axées sur la programmation et les finances. Bien que le bureau de pays dispose déjà de telles compétences, il devra revoir la structure de ses effectifs pour veiller à ce que les modalités de transfert définies dans la stratégie puissent recevoir toute l'attention voulue. Les compétences techniques requises portent sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de programmation, les opérations et l'ensemble du PAM pour que les objectifs d'égalité des sexes soient pris en compte dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La structure des effectifs devra s'adapter au ciblage plus resserré des bénéficiaires afin que le PAM reste compétitif sur le plan du rapport coût-efficacité et de l'optimisation des ressources.

#### 4.5 Partenariats

75. Le bureau de pays continuera de collaborer avec le Ministère du développement social pour les activités d'assistance alimentaire, de planification stratégique et de développement des capacités. Le PAM offre un appui technique au Ministère du développement social aux fins de faciliter la réforme et la gestion du filet de protection sociale et complète le soutien fourni par le Gouvernement en apportant une assistance alimentaire aux familles sélectionnées. Le bureau de pays coordonne son action avec celle du Ministère du développement social pour ce qui a trait à la planification d'ensemble, aux questions stratégiques et au ciblage et avec le Bureau central palestinien de statistique pour ce qui concerne les évaluations de la sécurité alimentaire.
76. Le PAM continuera de travailler en partenariat avec des ONG internationales et locales pour la mise en œuvre des projets d'assistance alimentaire et de sensibilisation à la nutrition, et avec le secteur privé pour le développement des chaînes d'approvisionnement et la promotion des produits locaux. Le PAM collaborera avec le secteur de la sécurité alimentaire sur les questions touchant ce domaine et avec les organismes des Nations Unies sur les questions intermodulaires, les plans de secours et la préparation aux situations d'urgence.
77. En mettant la plateforme de gestion des bons électroniques du PAM à la disposition des organismes des Nations Unies et des ONG internationales pour les aider à fournir une assistance aux populations touchées, le bureau de pays va au-delà des partenariats traditionnels. Depuis 2014, il aide plusieurs de ces organismes et organisations à secourir les populations touchées grâce à une carte unique ouvrant droit à l'octroi d'une assistance dans différents domaines: eau, assainissement, hygiène et éducation. Le PAM vise à établir des partenariats avec des entités compétentes qui défendent l'égalité des sexes.

### 5. Gestion de la performance et évaluation

#### 5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

78. Le PAM élaborera un plan de suivi et d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui mette l'accent sur le suivi des effets directs afin de mesurer l'impact de l'assistance alimentaire du PAM sur les ménages ciblés. À partir des rapports d'activités mensuels établis par les partenaires coopérants et revus et validés par le PAM, on mesurera les indicateurs de produits pour suivre les progrès accomplis et les réalisations. Les données globales sur les distributions aux bénéficiaires et toutes celles liées aux produits seront transférées dans la base de données du suivi et de l'évaluation du PAM intégrée à l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET). Le PAM et le personnel des partenaires coopérants effectueront un suivi des opérations aux points de distribution et dans les magasins de Cisjordanie et de la bande de Gaza, lequel sera connecté à la structure de suivi existante du bureau de pays. Les contrôleurs utiliseront une application mobile de collecte des données et celles-ci seront enregistrées dans une base de données centralisée.

79. Un suivi sera effectué tous les mois auprès des ménages après les distributions; des ressources suffisantes ont été budgétisées à cet effet. Les données de référence, établies une fois les exercices de ciblage achevés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, serviront de point de départ pour le suivi des effets directs. Les résultats permettront d'éclairer les examens de l'exécution du PSP que le PAM et les partenaires coopérants réaliseront régulièrement, et d'apporter les ajustements nécessaires. Les résultats seront communiqués tous les trimestres, au moyen d'applications de représentation graphique des données telles que Tableau et Adobe Illustrator. Le système de suivi et d'évaluation du bureau de pays s'intègre au suivi du PNUAD et du cycle des programmes d'action humanitaire.
80. Un examen à mi-parcours aura lieu deux ans après le lancement du PSP et une évaluation indépendante du portefeuille d'activités sera effectuée en 2021 – soit la quatrième année sur les cinq que compte le PSP – par le Bureau de l'évaluation du PAM pour guider le prochain cycle de programmation de PSP, comme le prévoient la politique en matière de PSP et celle relative à l'évaluation pour 2016-2021. En réponse à la demande des parties prenantes et aux besoins de données probantes et d'expérience, le PAM prévoit que deux évaluations décentralisées du PSP seront menées en 2019 – sur les activités d'aide en espèces non assortie de restrictions et sur celles de sensibilisation à la nutrition. Des ressources suffisantes ont été budgétisées à cet effet.
81. Comme recommandé dans l'évaluation du portefeuille d'activités, le PAM collaborera avec le Ministère du développement social pour la réalisation du suivi des indicateurs des moyens d'existence, dans le cadre du processus de réforme du programme de filets de protection sociale.

## 5.2 Gestion des risques

82. Le PAM surveillera les risques liés au contexte comme les catastrophes naturelles, l'instabilité politique ou les fluctuations économiques, afin de prévoir des mesures d'atténuation adaptées au niveau de risque.

### Risques contextuels

83. Les principaux risques d'ordre contextuel susceptibles d'avoir une incidence sur le PSP sont les suivants:
  - *Escalade des hostilités ou du conflit armé dans la bande de Gaza.* À Gaza, une flambée de violence due au conflit armé entre Israël et les autorités de fait de Gaza compromettrait la capacité du PAM à venir en aide aux personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et le forcerait à réorienter des ressources pour les consacrer aux besoins immédiats de la population touchée. Une telle situation risquerait de compromettre la sécurité du personnel du PAM et des partenaires coopérants et de limiter l'accès aux bénéficiaires. Ce risque pourra être atténué au moyen de plans prévoyant de secourir les bénéficiaires dans des abris et dans le cadre d'opérations d'urgence interorganisations établies. Les transferts de type monétaire, et notamment le réseau de magasins agréés par le PAM, offriraient la souplesse nécessaire pour permettre de fournir une assistance aux populations touchées.
  - *Catastrophes naturelles d'envergure survenant brutalement.* En Cisjordanie, les zones A, B et C sont sujettes à des catastrophes naturelles, notamment des crues saisonnières et des tremblements de terre. Celles-ci ont des répercussions sur les moyens d'existence des populations sinistrées et limitent l'accès. Ce risque pourra être atténué au moyen de plans de secours prévoyant notamment une coordination avec la Protection civile palestinienne et l'utilisation de centres opérationnels existants.
  - *Restrictions imposées par le donateur.* Il existe un risque que les restrictions imposées par le donateur se répercutent sur l'ampleur et les modalités de transfert du PSP lors de sa mise en œuvre. Le fait de ne pouvoir compter que sur un seul donateur pèse considérablement sur la capacité du PAM à mettre en œuvre l'intégralité du PSP; aussi poursuivra-t-il les efforts engagés pour diversifier sa base de donateurs. Les restrictions portant sur l'étendue géographique, l'assistance disponible et le choix des partenaires coopérants seront prises en compte pendant les cinq ans de la mise en œuvre du PSP. Au cours de la première année (2018), en raison des contraintes imposées par le donateur, les distributions de produits en nature représenteront plus de la moitié de l'assistance fournie par le PAM. En outre, le

financement des opérations humanitaires et des activités de développement menées dans l'État de Palestine est en baisse.

### **Risques programmatiques**

84. Les principaux risques programmatiques susceptibles d'avoir une incidence sur le PSP sont les suivants:

- *Incapacité à démontrer les résultats.* Avec le resserrement du ciblage des bénéficiaires, un déficit de financement à long terme nuirait à l'impact que l'assistance du PAM pourrait avoir pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Les interventions du PAM ne remédieront pas aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine – l'occupation et l'absence de perspectives économiques. En revanche, ce risque pourra être atténué en insistant sur la nature globale des interventions d'aide humanitaire dans l'État de Palestine et en mettant la sécurité alimentaire en lien avec les efforts déployés par les autorités palestiniennes et les partenaires nationaux et internationaux pour remédier aux insuffisances dans les domaines des moyens d'existence, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de l'emploi. Le caractère structurel des inégalités entre les sexes et les pratiques et normes socioculturelles discriminatoires sont susceptibles de compromettre la réussite du PSP. Des programmes visant à faire évoluer les relations entre les sexes, des activités de développement des capacités portant sur la problématique hommes-femmes et l'établissement de partenariats avec des entités attachées à l'égalité des sexes peuvent contribuer à atténuer ce risque. Pour maximiser l'impact, le PAM œuvrera avec les partenaires coopérants à la consolidation des liens entre aide humanitaire et développement en rattachant les interventions de sécurité alimentaire d'ordre humanitaire à l'action durable entreprise par les autorités palestiniennes.
- *Concurrence entre bénéficiaires.* L'orientation du PSP vers les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave donnera lieu à un examen plus attentif des critères de ciblage, car certains des bénéficiaires auparavant couverts par le programme national de filets de protection sociale – auquel le PAM contribue – ne recevront plus d'aide. Faute de cibler les bons bénéficiaires, le PSP perdrait de son impact et la réputation du PAM s'en trouverait ternie. Ce risque pourra être atténué en collaborant avec le Ministère du développement social et le secteur de la sécurité alimentaire pour veiller à ce que les critères d'éligibilité soient bien au point et portés à la connaissance de toutes les communautés concernées. Le mécanisme de remontée de l'information venant des bénéficiaires sera utilisé à cet effet.

### **Risques institutionnels**

85. Le principal risque institutionnel susceptible d'avoir une incidence sur le PSP est les suivant:

- *Détournement de ressources.* L'usage accru des transferts de type monétaire, et notamment l'aide en espèces directe, comporte un risque de détournement de fonds. Le recours aux petits détaillants pour l'échange des bons entraîne un risque de collusion et avec l'aide en espèces directe que les bénéficiaires retirent des distributeurs de billets, le risque d'erreurs augmente. Des mécanismes de contrôle stricts - notamment la vérification en temps réel de l'échange des bons électroniques dans les magasins et du retrait des billets dans les distributeurs, un suivi régulier, l'émission de garanties de bonne exécution à l'intention des détaillants agréés, et le mécanisme de remontée de l'information venant des bénéficiaires - permettront d'atténuer les risques de détournement.

## **6. Des ressources axées sur les résultats**

### **6.1 Budget de portefeuille de pays<sup>23</sup>**

86. Le présent PSP prévoit un budget de 241,4 millions de dollars sur cinq ans. Le tableau 4 donne le budget de chacun des effets directs stratégiques.

<sup>23</sup> Le PAM respectera son engagement en allouant 15 pour cent de l'ensemble des fonds des projets aux activités qui favorisent l'égalité des sexes

**TABLEAU 4: BESOINS BUDGÉTAIRES ANNUELS (À TITRE INDICATIF) (en dollars)**

|                            | Année 1           | Année 2           | Année 3           | Année 4           | Année 5           | Total              |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|                            | 2018              | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              |                    |
| Effet direct stratégique 1 | 44 198 115        | 47 822 866        | 48 585 686        | 48 544 837        | 48 466 132        | 237 617 635        |
| Effet direct stratégique 2 | 791 281           | 797 919           | 826 218           | 617 335           | 767 627           | 3 800 380          |
| <b>Total</b>               | <b>44 989 395</b> | <b>48 620 784</b> | <b>49 411 904</b> | <b>49 162 172</b> | <b>49 233 760</b> | <b>241 418 015</b> |

## 6.2 Perspectives de financement

87. L'État de Palestine bénéficie depuis longtemps de flux importants d'aide internationale et figure régulièrement parmi les 20 plus grands bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD). De 2000 à 2009, le montant de l'APD a augmenté de près de 500 pour cent, atteignant un chiffre record de presque 3 milliards de dollars en 2009, soit près de la moitié du PIB palestinien. Toutefois, depuis 2013, le niveau de l'aide a baissé et en 2015, l'APD a atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans. Malgré le recul global de l'aide, l'État de Palestine reste l'un des plus grands bénéficiaires au monde de l'aide extérieure par habitant (580 dollars), et avec le temps, l'Autorité palestinienne est devenue de plus en plus tributaire de l'assistance des donateurs pour le financement de ses opérations de base.
88. L'aide humanitaire, qui est une composante essentielle de l'APD, représente 20 à 40 pour cent des flux d'aide. Au cours des dix dernières années, les montants de l'APD consacrés à l'aide humanitaire ont été soumis à un certain nombre de fluctuations; plus élevés durant les conflits à Gaza en 2008, 2009, 2012 et 2014, ils ont diminué de 25 à 50 pour cent au cours des années suivant un conflit.
89. Les financements mis à disposition au titre de l'aide humanitaire pour l'État de Palestine sont en diminution. De 2009 à 2015, les besoins du Plan d'action humanitaire, un appel interorganisations annuel d'aide humanitaire, ont été financés en moyenne à 63 pour cent chaque année. En 2016, ce pourcentage a dégringolé, passant sous la barre des 50 pour cent – soit une diminution de 30 pour cent par rapport à 2015. Cela a eu un impact négatif mais relativement limité sur les niveaux de financement du PAM, qui ont diminué de 13 pour cent par rapport à 2015.
90. Cette situation s'explique par un resserrement des budgets APD des partenaires gouvernementaux, une réorientation des ressources vers d'autres crises régionales et une fragmentation accrue des financements due à la concurrence grandissante à laquelle se livrent les acteurs toujours plus nombreux de la communauté humanitaire. Le PAM reste néanmoins compétitif; il peut compter sur une large base de donateurs de longue date et figure parmi les premiers bénéficiaires des fonds humanitaires. Il fera cependant tout son possible pour élargir sa base de donateurs afin de réduire le risque de dépendance à l'égard de son plus gros donateur.
91. Les prévisions de financement du PSP – soit 48 millions de dollars par an – se fondent sur l'appui à long terme fourni par les donateurs habituels. Elles correspondent à la moyenne annuelle des fonds reçus entre 2014 et 2016 – à l'exception des contributions versées en 2014 en faveur de l'intervention réalisée pour faire face au conflit à Gaza. Ce montant permettra au PAM de cibler et de secourir l'ensemble des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et des ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée dirigés par une femme dans l'État de Palestine, ainsi que les communautés de Bédouins et d'éleveurs de la zone C en Cisjordanie.

## 6.3 Stratégie de mobilisation des ressources

92. L'exécution du présent PSP nécessitera un soutien financier assidu pour garantir une exécution harmonieuse à l'appui de la réalisation des effets directs stratégiques.

93. À cette fin, et pour tenter d'atténuer l'impact de baisses imprévues des financements qu'il reçoit de ses partenaires habituels et de longue date au titre de l'aide humanitaire, le PAM poursuivra l'action qu'il a engagée pour élargir sa base de donateurs, notamment en faisant appel aux fonds des gouvernements destinés au développement pour financer le volet du PSP relatif à la résilience (effet direct stratégique 2) et en poursuivant le travail de plaidoyer qu'il mène avec succès auprès de donateurs émergents et de partenaires du secteur privé – essentiellement, mais pas uniquement, au Moyen-Orient. Si les contributions venaient à manquer, le PAM envisagerait d'adapter ses interventions en utilisant la modalité de transfert la plus économique ou en donnant la priorité pour ce qui est de l'assistance alimentaire aux personnes les plus vulnérables parmi les groupes cibles – à savoir les populations en situation d'insécurité alimentaire grave et les Bédouins. Si les financements devaient dépasser les prévisions, le PAM aurait les moyens opérationnels pour satisfaire la requête du Gouvernement et fournir une assistance à l'ensemble des Palestiniens exposés à l'insécurité alimentaire.

## ANNEXE I

## CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR L'ÉTAT DE PALESTINE (JANVIER 2018-DÉCEMBRE 2022)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**

**Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à la nourriture**

**Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture**

**Effet direct stratégique 1 D'ici à 2022, les personnes non réfugiées pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave dans l'État de Palestine – essentiellement à Gaza et dans la zone C en Cisjordanie – ont une alimentation plus variée**

Catégorie d'effet direct correspondante:  
Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié :  
intervention face à une crise

Hypothèses:

La situation politique et les conditions de sécurité restent relativement stables. Les bénéficiaires utiliseront les économies réalisées grâce aux vivres et aux bons d'achat distribués pour acquérir des produits alimentaires complémentaires et nutritifs pour enrichir leur alimentation.

**Indicateurs d'effet direct**

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

## Activités et produits

### **1. Fournir une assistance alimentaire non assortie de conditions – au moyen de transferts de type monétaire et de distributions de produits alimentaires – et communiquer des informations sur la nutrition aux ménages pauvres et en situation d'insécurité alimentaire (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture)**

Les personnes non réfugiées pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave reçoivent des produits alimentaires variés et nutritifs pour diversifier leur alimentation (A: Ressources transférées)

Les populations ciblées – hommes, femmes, garçons et filles – bénéficient d'informations qui les sensibilisent aux questions de nutrition (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

### **But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD**

### **Objectif stratégique 4 : Appuyer la mise en œuvre des ODD**

### **Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD**

**Effet direct stratégique 2. D'ici à 2022, les institutions nationales disposent de capacités renforcées et de systèmes plus solides pour recenser, cibler et secourir les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire dans l'État de Palestine**

Catégorie d'effet direct correspondante: Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

### **Hypothèses:**

Les institutions nationales s'impliquent et sont désireuses de travailler. Les institutions nationales sont disposées à mettre à disposition du personnel technique afin que celui-ci participe activement aux projets

**Indicateur d'effet direct**

Score de capacité Faim zéro

**Activités et produits****2. Fournir un appui technique aux ministères et institutions nationaux pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité alimentaire et de la réforme du programme national de filets de protection sociale (Renforcement des capacités institutionnelles)**

Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la capacité des systèmes de suivi nationaux à surveiller, analyser et réunir des données probantes sur l'insécurité alimentaire et la pauvreté (ODD 1) (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la capacité institutionnelle à réformer et mettre en œuvre un programme national de filets de protection sociale qui protège les revenus et les biens des personnes pauvres et vulnérables (ODD 1, cible 3) (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

**3. Mettre en place une plateforme d'exécution des transferts de type monétaire à l'intention des partenaires de l'aide multisectorielle et du Gouvernement (Prestation de services et plateformes)**

Les personnes pauvres en situation d'insécurité alimentaire grave tirent parti de l'amélioration de la plateforme consacrée aux transferts de type monétaire et à la protection sociale, mise à la disposition des partenaires pour faire reculer la pauvreté et l'insécurité alimentaire (ODD 1) (H. Services et plateformes partagés mis à disposition)

**But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**

**C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences**

**Indicateurs transversaux**

C.1.1. Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance)

C.1.2. Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

**C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité**

**Indicateur transversal**

C.2.1. Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans se heurter à des problèmes de protection

**C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM**

**Indicateurs transversaux**

C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2. Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3. Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

**C.4 Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement**

**Indicateur transversal**

C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin

## ANNEXE II

| VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ( <i>en dollars</i> ) |                                                |                                                 |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                     | Résultat stratégique 1<br>(cible 1 de l'ODD 2) | Résultat stratégique 5<br>(cible 9 de l'ODD 17) | Total              |
|                                                                                     | Effet direct stratégique 1                     | Effet direct stratégique 2                      |                    |
| Transferts                                                                          | 191 762 694                                    | 2 485 270                                       | <b>194 247 964</b> |
| Mise en œuvre                                                                       | 16 046 820                                     | 839 136                                         | <b>16 885 956</b>  |
| Coûts d'appui directs ajustés                                                       | 14 263 042                                     | 227 351                                         | <b>14 490 393</b>  |
| <b>Total partiel</b>                                                                | <b>222 072 556</b>                             | <b>3 551 757</b>                                | <b>225 624 313</b> |
| Coûts d'appui indirects (7,0 %)                                                     | 15 545 079                                     | 248 623                                         | <b>15 793 702</b>  |
| <b>Total</b>                                                                        | <b>237 617 635</b>                             | <b>3 800 380</b>                                | <b>241 418 015</b> |

## ANNEXE III

## État de Palestine



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

|        |                                                                                                        |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| APD    | aide publique au développement                                                                         |
| COMET  | outil des bureaux de pays pour une gestion efficace                                                    |
| NIS    | nouveaux shekels israéliens                                                                            |
| ODD    | objectif de développement durable                                                                      |
| OMS    | Organisation mondiale de la Santé                                                                      |
| ONG    | organisations non gouvernementales                                                                     |
| PIB    | produit intérieur brut                                                                                 |
| PNUAD  | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement                                              |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement                                                      |
| PSP    | plan stratégique de pays                                                                               |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                                                                 |
| UNRWA  | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient |